



CHECK-LIST DES DOCUMENTS A RESTITUER

- Autorisation de soins (datée et signée)
- Charte des parents (datée et signée)

Lien d'aide à l'inscription sur OVAL-E

<https://ffrugby.zendesk.com/hc/fr/articles/360021484580-Compl%C3%A9ter-sa-demande-de-licence-avec-certificat-m%C3%A9dical->

AUTORISATION DE SOINS EN CAS D'ACCIDENT

Je soussigné (NOM, prénom, qualité),

en cas d'accident de (NOM, prénom du licencié)

autorise par la présente :

- tout examen ou intervention chirurgicale qui serait nécessaire - le responsable de l'association, du Comité ou de la FFR :
- à prendre toutes mesures utiles et notamment à demander son admission en établissement de soins,
- à reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents ou du représentant légal du mineur.

Fait à :

Signatures

Le :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Coordonnées de la personne à joindre en cas d'accident :

NOM :

Prénom :

Qualité :

Téléphone :

Coordonnées du médecin traitant :

NOM et prénom :

Adresse :

Téléphone :



Ecole de Rugby - Charte des Parents

Rôle des parents : Accompagner et aider le Club dans la Formation Sportive et l'apprentissage de la vie en société de leurs enfants

Des droits	Des devoirs	Des règles de vie à respecter et faire respecter
<p>Les parents ont droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, - à une pratique "en sécurité" sur le terrain et en dehors, - à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant, - de participer aux temps d'échange et aux moments de convivialité organisés par le Club 	<p>Les parents ont le devoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adhérer au projet Sportif et Éducatif du Club, - de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education, - de ne pas "prendre position" dans le domaine sportif, - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires: respecter les, enfants, les entraîneurs et l'arbitre, - de considérer la compétition comme un "moyen de formation" 	<p>Les parents doivent veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'assiduité de l'enfant et à sa ponctualité, tant pour les entraînements que pour les départs et retours des activités, - prévenir en cas d'absence qui ne peut être justifiée que par un motif réel et sérieux, - aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie en groupe, - s'intéresser à l'activité de l'enfant, ses progrès, ses difficultés éventuelles, - échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la "vie" de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité
<p>Ils ont également droit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faire des propositions constructives, - de participer et s'investir dans la vie du Club, en accord et dans le cadre défini par l'équipe éducative 	<p>Ils ont également de le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se tenir à l'écart de l'activité organisée, si leur participation n'est pas initialement prévue, - de se rendre disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs et/ou dirigeants 	<p>Ils doivent également veiller à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter à chaque instant les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, - être un "partenaire" dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant

Date:

Signature: